

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JUILLET 2015

Présents: MM. Arndt, bourgmestre, Rossler, Koppes, Shinn, Schenk et Comes, échevins, MM. Jacquemart, Besenius, Wolter, Hieff, Waaijens, Mme Berscheid, MM. Lanners, Scheer, Kayser, Schon, Strecker et Diederich, membres, Mme Hahn, secrétaire

Absents : MM. Jacquemart, Mme Berscheid, MM. Scheer et Schon, membres

Point de l'ordre du jour n°5

Reg. no. 110 /2015

Règlements : Taxes sur les jeux et amusements publics

COMMISSARIAT DE DISTRICT

11 AOUT 2015

Vu l'article 4 de la loi du 19 décembre 2014 portant fusion des communes d'Eschweiler et de Wiltz;

D'avis qu'il est indiqué de prendre un règlement pour la nouvelle commune de Wiltz ;

Revu la taxe pour l'autorisation d'organiser une tombola figurant sub 19) de la délibération du conseil communal de Wiltz prise en date du 12 mars 1978, approuvée par arrêté grand-ducal du 24 avril 1976 ;

Revu la délibération no 198 du conseil communal de Wiltz du 22 décembre 1989 et la délibération du conseil communal d'Eschweiler du 11 décembre 1989 fixant la taxe journalière pour les « nuits-blanches », qu'il appert de réviser ;

Revu la délibération no.109 de ce jour concernant les autorisations de déroger aux heures normales d'ouverture des débits de boissons alcooliques à consommer sur place ;

Attendu qu'aucune taxe n'avait été fixée officiellement pour les stands de vente lors du jour du Pèlerinage à Notre-Dame de Fatima (chaque année le jour de l'Ascension),

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins,

ARRETE A L'UNANIMITE DES VOIX

les taxes suivantes :

Pèlerinage à ND de Fatima - stand de vente : 20 €

Nuit blanche : 25 €

Tombola de salle (max. 2.500 €) par organisation et par journée : 25 €

Tombola à tirage immédiat : participation à la recette brute de la vente : 5 %

La présente délibération est transmise à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, aux bons soins de Monsieur le Commissaire de district à Diekirch, aux fins qu'il appartiendra. Ainsi décidé en séance publique, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme.
Wiltz, le 7 AOUT 2015

Le Bourgmestre,

La Secrétaire.

